

Démarche pour la réalisation d'un projet de garage à vélos

1. Discuter de l'opportunité du projet
2. Établir sa faisabilité
3. Construire le projet
4. Soumettre le projet au vote de l'assemblée générale
5. La réalisation du projet
6. Informer les occupants/utilisateurs

Illustrations par le projet Porte de France
Conclusion

Nadine CAZENAVE - Syndic LAMY

Discuter de l'opportunité du projet

Cette étape se réalise avec les membres du conseil syndical et le syndic.

Pour que le local à vélo soit bien accepté, il est d'abord primordial de s'assurer que le besoin existe.

Puis, il faut s'assurer que les membres du conseil syndical cautionnement le projet et qu'ils accompagnent le syndic.

Établir sa faisabilité

Cette étape se réalise avec le syndic et les entreprises compétentes. Les questions principales à évoquer sont :

- Y a-t-il un emplacement disponible en l'état ou aménageable ?
- Qu'en est-il de son accessibilité ?
- Quelle est l'ampleur des travaux de construction ?
- Les couts sont-ils raisonnables ?

Construire le projet (1)

Cette étape doit être réalisée avec les membres du conseil syndical et le syndic.

Pour cela, il s'agit d'abord de répertorier les besoins à l'aide d'une enquête. Cette étape est primordiale. En effet, en copropriété il est impératif d'obtenir l'adhésion des occupants à deux titres :

- pour que le projet soit adapté aux besoins réels de la copropriété
- pour ne pas créer de conflits inutiles.

Construire le projet (2)

L'information et l'adhésion des occupants peuvent se réaliser :

- par affichage
- par recensement des besoins (enquête)
- par des réunions de présentation du projet.

Enfin, une étude chiffrée du projet (coûts et délais de réalisation) permet de l'illustrer et de le rendre concret.

Construire le projet (3)

Ensuite, il faut trouver un emplacement pour la réalisation du lieu de stationnement. si aucun local n'est disponible, un espace peut toujours être aménagé. Dès lors qu'un espace disponible aura été identifié, il est possible de procéder à la création du dit local. Exemples :

- Grillager un emplacement de voiture
- Racheter une cave non-utilisée à un copropriétaire (décision de l'assemblée générale obligatoire)

Soumettre le projet au vote de l'assemblée générale

Cette démarche est réalisée par le syndic, qui y présente :

- la description du projet
- le cout et les délais de réalisation.

La réalisation du projet

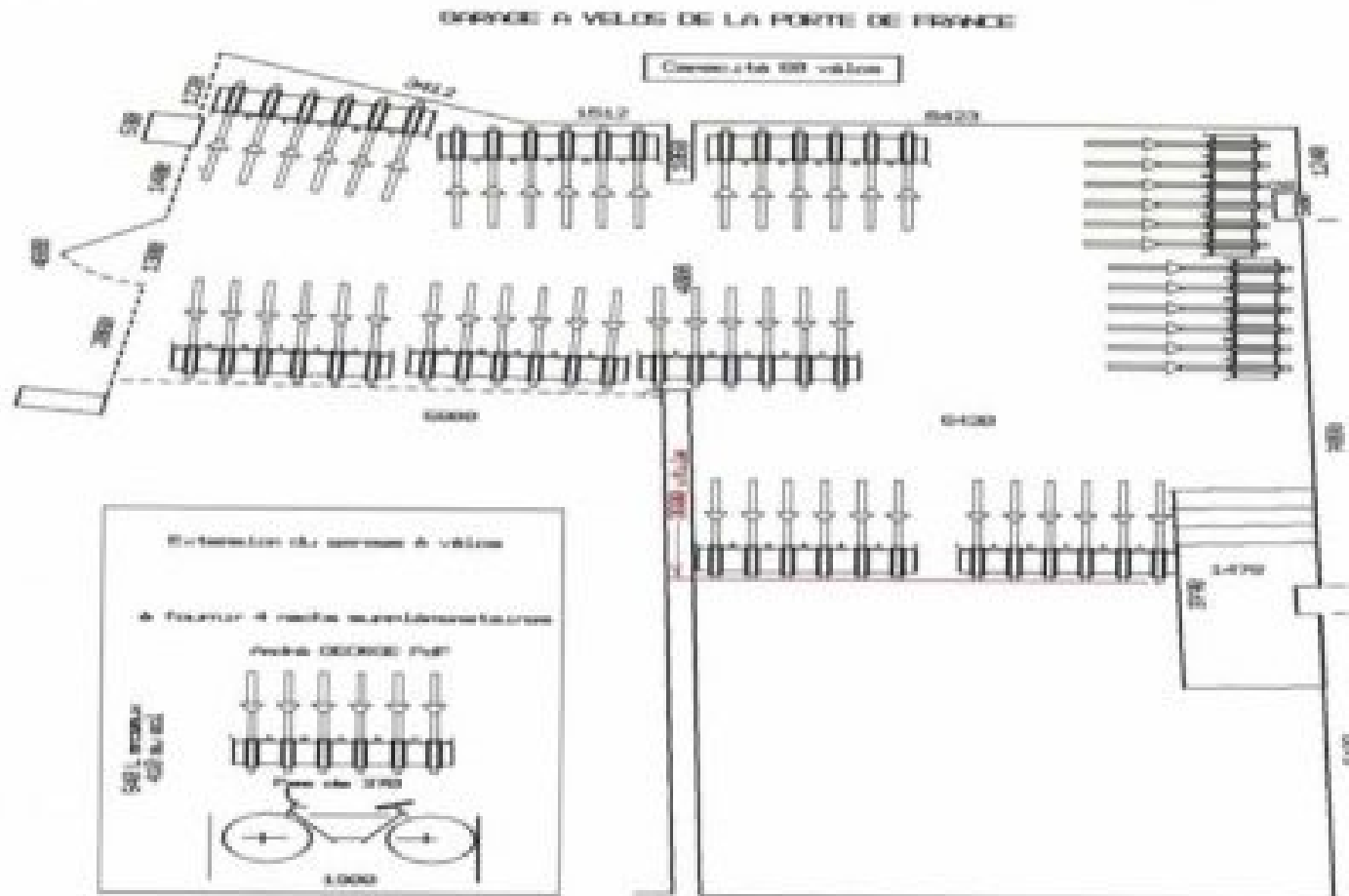
Les travaux sont réalisés par les entreprises.

Lors de sa réalisation, il est nécessaire d'informer les utilisateurs de la nature et de la durée des travaux.

Informers les occupants/utilisateurs

Une fois le local installé, le syndic doit informer les occupants de la mise à disposition du local et des règles quant à sa bonne utilisation.

Plan du garage à vélos Porte de France



Ex solution arceaux



173 € HT



Ex solution garage à vélos externe

Autres solutions



Notes utilisateurs Garage à vélos



LAMY STRASBOURG MEINAU
Centre d'Affaires de Mathis
202, av. de Colmar - BP 10904
67029 STRASBOURG Cedex 1
Tél. 03 88 39 81 39 - Fax 03 88 39 81 20
www.lamy.net

NOTE AUX UTILISATEURS DU GARAGE A VELOS DE LA COPROPRIETE « PORTE DE FRANCE »

Chers Résidents de la Porte de France,

Un **local à vélos sécurisé** est mis à votre disposition par l'ensemble de la Copropriété.

La clé à utiliser pour y pénétrer est celle de l'immeuble.
C'est aussi celle qui vous permet d'y accéder par le portillon du garage.

Nous avons constaté la présence de « vélos ventouses » qui réduisent la place utilisable.

Comme nous souhaitons optimiser la surface disponible nous vous demandons dès à présent de vous signaler chez M. Mestre, notre concierge, qui vous remettra un petit collier plastique à poser sur le cadre du vélo (entre la selle et le pédalier) ce qui permettra d'identifier les vélos utilisés.

Début avril, nous procéderons à l'enlèvement des vélos non identifiés pour une mise à l'écart.

Nous faisons également appel à votre compréhension pour laisser les racks de rangement, près de l'entrée, à celles et ceux qui utilisent leur vélos tous les jours.

Comptant sur votre participation et agissant dans un souci de confort et de qualité de vie des occupants,

Veuillez agréer, Chers Résidents de la Porte de France, l'expression de nos salutations distinguées.

Nadine CASENAVE
03.88.39.81.23
nadine.casenave@lamy.net

Rappel

Nous vous rappelons que le Règlement de Copropriété mentionne l'interdiction d'utiliser les ascenseurs pour le transport des vélos. Merci de respecter cette consigne.

> Règlement de Copropriété / Conditions particulières / P 52 / § i) Ascenseurs <



NOTE AUX UTILISATEURS DU GARAGE A VELOS AU SOUS- SOL

Chers Résidents de la Porte de France,

Un **local à vélos sécurisé** est mis à votre disposition par l'ensemble de la Copropriété.

La clé à utiliser pour y pénétrer est celle de l'immeuble.
C'est aussi celle qui vous permet d'y accéder par le portillon du garage.

Nous avons constaté la présence de « vélos ventouses » qui réduisent la place utilisable.

Comme nous souhaitons optimiser la surface disponible nous vous demandons dès à présent de vous signaler chez M. Mestre, notre concierge, qui vous remettra un petit collier plastique à poser sur le cadre du vélo (entre la selle et le pédalier).

Début avril, nous procéderons à l'enlèvement des vélos non identifiés pour une mise à l'écart.

Nous faisons également appel à votre compréhension pour laisser les racks de rangement, près de l'entrée, à celles et ceux qui utilisent leur vélos tous les jours.

Rappel

Nous vous rappelons que le Règlement de Copropriété mentionne l'interdiction d'utiliser les ascenseurs pour le transport des vélos. Merci de respecter cette consigne.

> Règlement de Copropriété / Conditions particulières / P 52 / § i) Ascenseurs <

Le Syndic
Nadine CASENAVE
03.88.39.81.23
nadine.casenave@lamy.net

Note aux occupants



LAMY STRASBOURG MEINAU
Centre d'Affaires le Mulhüs
232, av. de Colmar - BP 10904
67029 STRASBOURG Cedex 1
Tél. 03 88 39 81 39 - Fax 03 88 39 81 20
www.lamy.net

**COPROPRIETE
PORTE DE FRANCE**

Strasbourg,
Le 30 décembre 2009

NOTE AUX OCCUPANTS

CONCERNE : UTILISATION DU LOCAL VELOS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous revenons vers vous en qualité de syndic de l'immeuble référencé.

Comme vous avez pu le constater des travaux d'amélioration ont été effectués afin de permettre au plus grand nombre de déposer leur vélo.

Notre attention a été attirée sur la présence de vélos « ventouses » n'étant plus en état de fonctionnement situés dans le dit local.

Compte tenu de l'encombrement actuel nous remercions les propriétaires des dits vélos de bien vouloir mettre en déchèterie ces derniers **sous huitaine**.

A défaut, nous serons contraints de faire appel à une société en vue de l'enlèvement de ceux-ci.

Agissant dans un souci de confort et de qualité de la vie des occupants, et comptant sur vous à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Syndic
Nadine CASENAVE
☎ 03.88.39.81.23
✉ nadine.casenave@lamy.net

Devis travaux Métallerie

**Serrurerie FERRONNERIE
SOGEFER**



Serrurerie intérieure et extérieure
Réparation et pose de serrures et verrous
Haute sécurité 3 et 5 points
Tous travaux métalliques - Dépannages
Clôtures - Rampes d'escalier - Fer forgé etc...

Chantier :
Porte de France

67000 STRASBOURG

Bischheim, le 09 mars 2009

DEVIS N° 2009145

Code Client : 00150346

Concerns : Travaux de métallerie

Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
Extension du local à vélos existant. Dépose de la structure grillagée existante et du portillon. Ajustage et repose à l'endroit prévu. Confection, fourniture et pose d'un supplément en métal déployé idem. Longueur 6ml Hauteur 2200mm	1,00	EN	1 533,00	1 533,00 2
1) L'ENSEMBLE				
Fourniture de 6 nouveaux range vélos de 6 vélos chacun. Fixation au sol. 1 arceau sur deux décalés en hauteur.	6,00	U	225,00	1 350,00 2
2) L'ENSEMBLE				
3) OFFRE VALABLE DANS UN DELAI D'UN MOIS				2

Total H.T.	2 883,00
(2) T.V.A. 5,50 % sur 2 883,00 soit	158,57
Net à payer TTC Euros	3 041,57
PPF = 19 951,29	

BON POUR TRAVAUX

En cas d'accord, veuillez nous retourner un exemplaire daté et signé.

Le client :

Conclusion

Le projet doit être adapté aux moyens de la copropriété et à l'usage réel du local.

Il est donc important de veiller à ne pas endetter la copropriété par un projet démesuré.

Un local vélo doit impérativement être accessible et pratique si l'on veut qu'il soit utilisé.